

## RÉPONSE À LA MOTION 5.04/22

Pour des arbres à la croissance plus libre ! En finir avec la taille en tête de chat

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT.E.S,

La motion demandait que Delémont renonce à la taille en tête de chat, sauf lorsqu'il n'y a pas d'autres choix, et opte pour le passage d'un maximum d'arbres en forme libre, pour le climat, le bien-être en ville, la biodiversité et la santé des arbres.

La taille en tête de chat est un héritage du passé, appliqué de longue date par la plupart des villes, caractéristique de la culture du jardin à la française du 19e siècle. Le Conseil communal est conscient que ce type de taille appartient au passé. Elle n'est d'ailleurs plus pratiquée sur les arbres nouvellement plantés depuis plus de dix ans et certains secteurs sont déjà en reconversion, avec une taille adaptée depuis plusieurs années (parking du Gros Pré, par exemple).

La pratique actuelle pour les jeunes plantations est de conserver un port naturel en réalisant des interventions uniquement pour adapter l'arbre aux contraintes du site de plantation. Pour y parvenir, une réflexion est menée dans tous les nouveaux projets de plantation afin de choisir les espèces en fonction de la place à disposition ou en augmentant l'espace de plantation ainsi que la distance aux façades. Des fosses plus grandes sont également réalisées afin de favoriser une croissance plus rapide et un développement plus libre.

Concernant l'arrêt de la taille sur des arbres déjà formés depuis de nombreuses années, la mise en œuvre est très délicate et peut poser des questions de sécurité. Tous les spécialistes qui ont analysé cette problématique ont mis en évidence que le passage des arbres en forme libre peut les fragiliser, ce qui peut augmenter le risque de rupture, notamment face au vent.

Certaines villes, comme Neuchâtel, émettent des réserves. Il faut être conscient que ce changement pourrait créer de grands problèmes mécaniques menant à la chute de branches ou de l'arbre entier. On ne peut pas laisser grandir des feuillus abimés ou certaines branches déjà malades ou fragilisées. À Genève et à Lausanne, la totalité du patrimoine arboré a fait l'objet d'une étude préalable par des expert-e-s arboricoles qui ont estimé le potentiel de reconversion de chaque arbre, qui est ensuite suivi individuellement. La conversion d'un arbre taillé à un arbre au port naturel dure environ huit ans. À Genève, un tiers des arbres continueront ainsi à être taillés en tête de chat.

Le Conseil communal constate que les jardiniers de la voirie ont déjà entamé cette reconversion et estime qu'il est possible de poursuivre dans cette direction, en commençant par des arbres qui présentent peu de danger car situés dans des zones peu fréquentées ou jeunes et en bon état sanitaire avec des branches de petit diamètre.

Des tests sont en cours, notamment au parking du Gros Pré, sur les tilleuls de la route du Vorbourg et à la piscine. Cette année par exemple, le parking du Centre sportif n'a plus été taillé, pour la première fois depuis de nombreuses années. Comme précisé dans la motion, certains arbres ne sont pas susceptibles d'être récupérés et devront continuer à être taillés fortement pour des raisons sanitaires ou afin de gérer l'interaction avec les bâtiments et les transports publics.

Le Conseil communal constate que la motion demandant l'arrêt de la taille en tête de chat est déjà en grande partie réalisée, pour les arbres nouvellement plantés et les plus jeunes qui peuvent être reconvertis. Il faut être conscient que des moyens supplémentaires devront être mis à disposition pour

assurer la sécurité des usagers et éviter que les employés communaux se retrouvent poursuivis suite à un accident lié à la chute de branche ou d'un arbre (mandats d'experts, études, formation des jardiniers).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 25 avril 2023